

Canada

été de secours
ment canadien-
a son bureau-
seminées dans
es de \$1000,00
orts aux gou-
le 1er janvier

polices, soit
payables en 10,
validité, et des
emaine.

nté à Edmun-
r entrer dans
ou de polices

M. BARD,

EN

dston

s traitant
portants.
e faire un

ment une
ment du
lui notre

de

cteur

N. B.

qui Guérit
leurs
MALES,
bago,
Néphrite.

vous adresse
r informations.

DE



re de

Pelli-

ment

ai que

ial.

al.

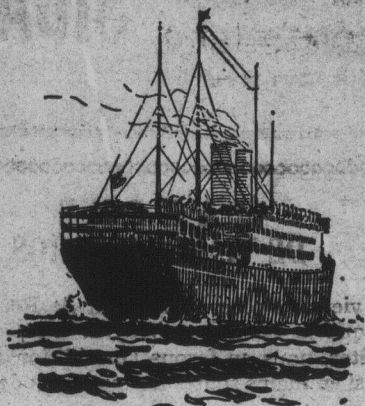
vous

nts de

glais et

on.

Conseil aux voyageurs



La Route des Empresses pour l'Europe

Rien n'égale cette route océanique vers les pays du vieux continent.

La traversée est un événement inoubliable—le confort des cabines, le luxe des salons, les promenades ou les siestes sur les ponts spacieux, tout contribue à rendre votre séjour à bord des plus agréables.

Dès que vous monter sur le navire, vous êtes charmé par tout ce qui vous environne, par le luxe et le confort, par l'excellence de la cuisine, par la politesse et les délicates attentions du personnel, toutes choses qui ont fait la réputation du Pacifique Canadien.

Consultez n'importe quel agent du

Pacifique Canadien



RAPPORT FINANCIER

DISTRICT D'ECOLE No 1
EDMUNDSTON, N. B.

M. J.-B. Michaud,
Président des Commissaires,
Edmundston, N. B.
Cher Monsieur :

Tel que demandé, j'ai fait l'audition des livres du secrétaire de la commission scolaire, pour l'année se terminant le 30 juin 1924. J'ai pu faire mon travail avec les reçus et les états de comptes ainsi que les informations fournies par le secrétaire.

Je dois déclarer que les livres du secrétaire sont exacts et d'une tenue sous tout rapport, et que la méthode employée pour faire cette tenue de livres est très satisfaisante, et donne toutes les informations désirables.

	Votre très dévoué, (signé) F.-F. Lynch, auditeur.
RECUS	
Taxes	\$35,069.26
Moins escompte	665.79
Arrangements, 1923	34,403.47
Gouvernement Prov.	2,016.97
Remboursé, Dept. Voc.	12,585.26
Droits d'admission	858.00
Loyer	541.00
Loyer de Salle,	32.25
Sears Roebuck Co.	18.73
Remboursée sur Ass.	279.17
Remboursée M. Thériault	7.65
Workmen Comp. Board	43.72
Matériaux vendus	349.27
Intérêt sur épargne,	831.70
En banque 1 juillet 1923	54,664.84
Compte courant 1 juillet 1923	26.16
Emprunt de la banque	54,691.00
Cheques non payés	2,636.48
Taxes à collecter, 1922-23	26,100.00
Taxes à collecter, 1923-24	250.00
	83,677.48
Taxes à collecter, 1922-23	3,000.00
Taxes à collecter, 1923-24	5,236.34
	8,236.34



TOUTE FEMME SE DEMANDE

Comment elle pourra le mieux conserver—non seulement pendant ses beaux jours de jeunesse, mais pendant la durée moyenne de sa vie et même dans un âge plus avancé—ces attraits des formes et du profil tout resplendissants de santé et de vie qui la rendent si agréable à voir, tant à ses propres yeux qu'aux regards charmés de tous ceux qui lui sont chers.

Le Régulateur de Santé de la Femme du Dr. J. Larivière

Justement parce qu'il aide à conserver la bonne santé dont dépend à un si haut point la beauté sur tout féminin, contient-on sa réponse qui ne faillit jamais. C'est un remède végétal naturel pur, pouvant aider doucement à restaurer—tendant à stimuler le fonctionnement de l'organisme et à corriger les mauvais effets des veilles trop prolongées, de l'alimentation impropre, du manque d'exercice nécessaire à la santé ou de la négligence des autres lois de l'hygiène. Lorsqu'on en fait usage, tel qu'indiqué, le Régulateur est un aliment inoffensif et on peut s'en servir en toute confiance dans la plus part des cas d'épuisement général, le défaut des organes, les troubles de la circulation, les irrégularités des fonctions féminines, et surtout l'indolence de santé perdue ou chancelante. Cette excellente préparation est en vente dans toutes les pharmacies.



MONUMENTS EPITAPHES

de toutes sortes, à prix raisonnables.

Pour conditions, écrire à

Alfred B. Pelletier

Manufacturier, St-Basile, N. B.

CASINO
DRAME & COMEDIE PAR
Le Cercle Frontenac
SAMEDI 26 JUILLET
N'Y MANQUEZ PAS

	DEPENSES
Salaires des Institutrices	25,105.50
Concierges	1,670.60
Chauffage	3,696.24
Fournitures	1,237.21
Ammeublement Voc. Sc.,	12,318.73
Ammeublement Dom.,	239.09
Divers	12,557.82
Commission L.-A. Dugal	963.42
Commission Architecte,	1,000.00
Secrétaire année courante,	1,221.96
Secrétaire non-payé 1923	1,240.01
Fournitures pour bâtisses,	213.86
Primes d'assurances,	3,675.83
Terrain d'école, nivelage,	2,882.12
Audition, 1923,	3,152.00
Piano	1,597.75
Fournitures pour classes neuves,	114.90
Loyer du couvent,	380.00
Fixtures électriques,	1,872.31
Réparations,	250.00
Dépôts d'école du soir remboursés,	1,531.23
Intérêt de banque,	13.20
Intérêt sur débenture,	540.00
Débentures rachetées,	474.13
Eau, Lumière et égouts,	12,020.00
	3,000.00
Déficit de l'an dernier,	15,494.13
Balance en main, à l'épargne,	467.73
Balance en main, compte courant,	77,201.99
	6,261.28
	214.21
	83,677.48

Page Agricole

PRINCIPES COOPERATIFS

UNION DE PERSONNES

J'entreprends aujourd'hui une série d'articles sur la coopération. La tâche n'est pas aussi facile qu'elle semble l'être au premier abord. On a sur la coopération une foule d'idées fausses qu'il faudra redresser; on a contre elle des préjugés, sans fondement aucun, mais qu'il faudra tout de même faire tomber.

Souventes fois l'intérêt personnel se jette en travers pour empêcher de comprendre. Quoi qu'il arrive, j'exposerai de mon mieux les principes coopératifs sans arrière pensée, dans le seul but d'être utile aux cultivateurs et à ceux qui veulent les aider et les défendre.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je dis tout de suite que la coopération a des principes généraux immuables. Ils peuvent se mettre en pratique de différentes façons, mais chacun doit s'y astreindre sous peine de faire fausse route et de commettre d'irréparables erreurs.

Ce point établi, à mon sens, pour bien comprendre la coopération, il est nécessaire de la mettre en regard du commerce, ou mieux des organismes commerciaux connus sous le nom de compagnie à fonds social.

Pourquoi? Parce que les novices en coopération sont portés à confondre ces deux régimes économiques et à Qu'est-ce donc qui distingue une coopérative d'une compagnie ou de toute entreprise individuelle? Une compagnie à fonds social, c'est une union de capitaux. Le but visé? C'est de faire produire au capital investi le plus haut dividende possible.

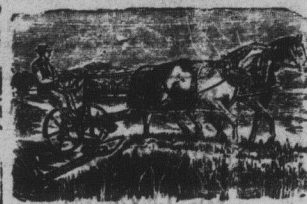
Exemple Pierre et Jacques s'as socient pour construire et exploiter une beurrerie. Elle coûte \$6,000.00. Ils organisent leur fabrique de façon à pouvoir retirer six, huit ou dix pour cent de dividende sur chaque cent piastres investis. L'entreprise individuelle est basée sur les mêmes principes.

On risque de l'argent pour faire de l'argent. Si l'on réussit, tant mieux! Si l'on manque son coup, tant pis!!

Dans les deux cas, c'est le capital qui jouit des avantages de l'entreprise.

Qu'est-ce maintenant qu'une coopérative? C'est "une union de personnes" qui se groupent pour améliorer leur sort.

Leur but, il s'agit ici de cultivateurs, n'est pas de mettre de l'argent ensemble pour en retirer un fort intérêt, mais bien de perfectionner leurs méthodes d'achats ou de ventes pour acheter leurs effets à meilleur compte et pour vendre plus cher les produits de la ferme.



Toutes les opérations seront donc faites en vue de s'aider mutuellement.

Chacun sait la différence qu'il y a entre la compagnie et la coopérative.

Dans cette dernière, qu'elle soit paroissiale ou centrale, le capital ne joue qu'un rôle secondaire. Un intérêt convenu d'avance—pas plus de 6%—lui est alloué chaque année, peu importe les opérations de la coopérative, tout comme un salaire à un employé quelconque.

Exemple: Après étude, 60 cultivateurs jugent qu'une beurrerie est nécessaire dans leur paroisse. Ils ont besoin de \$6,000.00 pour la construire. Ils décident que cette beurrerie sera coopérative.

Ils séparent donc ce total de \$6,000.00 en 600 parts de \$10.00 chacune.

Selon leurs ressources respectives les uns prennent une part, d'autres deux, d'autres dix, d'autres vingt-cinq; cependant, chaque individu n'a qu'un vote.

La fabrique est construite. Le temps de la fabrication du beurre arrive. Alors, pour établir le prix de fabrication, MM. Les directeurs devront tabler sur les dépenses certaines de la saison.

Disons qu'elles se répartissent comme suit:

Fabricant	\$ 800.00
Intérêt sur capital de \$6,000	
Chauffage	360.00
Boîtes, papiers, etc.,	300.00
Assurances	1,000.00
Dépréciation	50.00
	300.00
	\$1,810.00

S'il reste des profits nets, et il faut qu'il en reste, ils seront distribués, ou ristournés à chaque cultivateurs, non pas après le capital investi, mais d'après la quantité de beurre fourni à sa beurrerie coopérative.

Voilà la coopération. On m'objectera: "Ne serait-ce pas mieux de ne payer l'intérêt—\$360.00 dans le cas présent—au capital que s'il y a des profits?"

Ce serait très mal. C'est une dépense; il faut la payer et pour cela, voir à assurer des revenus convenables. C'est un principe essentiel de la coopération. Si l'on sacrifie celui-là les autres prendront le même bord.

Louis AREANU.

LE PORC DE BOUCHERIE

Notes des fermes expérimentales

Le chef du service des moutons et des porcs à Ottawa dit que le commerce de lard canadien se divise en deux catégories: le lard salé et le lard frais. Il dit également que le lard qui doit être salé doit être couvert d'une couche de gras d'une certaine épaisseur, tandis que le commerce de porc frais demande un animal qui ne porte pas plus d'un pouce de gras et qui pèse de 120 à 160 livres, poids vif, aux parcs à bestiaux ou aux abattoirs. Les porcs de cette catégorie sont appelés "porcs de boucherie". Ils sont précoces et bien munis de viandes. M. Mac-Millan prétend que lorsque la production du porc à bacon sera plus généralisée qu'elle ne l'est actuellement, le poids du porc de boucherie de cette espèce montera jusqu'à 150 à 170 livres. La charpente plus longue permettra, dit-il, d'augmenter le poids de l'animal qui fournira des épaules et des jambons de la grosseur désirée et un milieu plus long, dans lequel on pourra couper plus de cotelettes.

Les éleveurs de porcs de boucherie doivent être prêts à faire face à des fluctuations considérables dans les prix. La demande est limitée et ne porte que sur certaines catégories; si l'offre est faible alors naturellement les prix montent; si au contraire l'offre est en excès de la demande alors les prix baissent nécessairement.

RAPPORT DE LA COMMISSION

Suite de la page 1

ESTIMES

Salaires pour les institutrices et concierges	26,000.00
Chauffage	3,600.00
Fournitures	400.00
Intérêts	11,000.00
Débentures	3,000.00
Eau, lumière et égouts	40.00
Réparations au couvent	7,000.00
	51,400.00

Il y a \$8,500 d'arrangements de taxes à collecter qui sont pratiquement collectables; le N. B., Vocational School Board doit à la commission scolaire \$1,100, qui sera bientôt payé.

(signé) J.-B. Michaud,

T.-M. Richards,

L.-R. Bélanger.

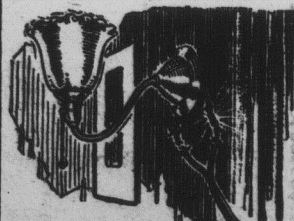
RAPPORT FINANCIER DE LA COMMISSION SCOLAIRE

RECUS

Taxes pour l'année courante,	35,069.26
Moins escompte	665.79
Arrangements de taxes	34,403.47
Fonds du comté	2,016.97
Remboursé par Dept. voc	12,585.26
sur bâtisse,	1,300.00
Remboursé par Dept voc.	1,500.00
sur intérêt	1,500.00
Remboursé par Dept voc.	9,785.26
sur fournitures et salaires	858.00
Droits d'admissions,	1,754.22
Divers	54,664.84
En main 1 juillet 1923	2,635.52
En main 1 juillet 1923	.96
épargne	26.16
Intérêts reçu	57,327.48
	26,100.00
Sous-tiré à la banque	83,427.48

DEPENSES

Sous-tiré au 1 juillet 1923	6,261.28
Salaires des institutrices	25,105.50
Concierges	1,670.60
Chauffage	3,696.24
Fournitures	1,237.21
Fournitures et meubles pour	12,557.82
Dept Voc.,	1,240.01
Commissions	114.90
Audition	3,152.00
Assurances	1,531.25
Installation électriques	213.96
Arrangements sur commissions	2,882.12
Dépenses sur la bâtisse	2,882.12
Commission à L.-A. Dugal	2,221.96
et à l'architecte,	963.42
Divers	380.00
Meubles pour classe neuve	250.00
Piano	1,597.75
Terrain d'école	12,494.13
Intérêts	3,000.00
Débentures	540.00
Remboursés pour école du soir	13.20
Réparations	467.27
Eau, lumière et égouts	83,463.27
Moins chèques non payés	250.00
	83,213.27
Balance en main à l'épargne	27.12
Balance en main au compte courant	187.09
Plus chèques non payés	250.00
	464.22



Les installations temporaires sont souvent des causes sérieuses d'incendie.

On a besoin d'une lumière, aussitôt l'on installe quelques fils à la hâte, lesquels sont laissés sans isolation. C'est là une cause constante de feu. Il n'y a aucun moyen d'éviter l'imprudence ou de s'immuniser contre le feu.

Il n'y a pas de substitut à une bonne assurance, dans une bonne compagnie. C'est l'agence de la Hartford Fire Insurance Co.

J.-B. NICHAUD

AGENT

Téléphone: 3-11

Edmundston, N. B.